

RÉGLEMENT DE GESTION SPORTIVE 2023 / 2024

CARABINE ISSF

AVERTISSEMENT

Compte tenu des situations sanitaires et géopolitiques actuelles, nous sommes dans l'impossibilité de prévoir avec certitudes, au moment de la rédaction de ce document, que toutes les compétitions pourront se dérouler dans les conditions annoncées.

Ainsi, en fonction de l'évolution du calendrier international, nous serons peut-être amenés à modifier les modalités qui sont définies dans ce document.

Toute modification fera l'objet d'une publication sur le site fédéral et d'une mise à jour des modalités de sélection si besoin.

PRÉAMBULE

La Fédération Française de Tir a la responsabilité de présenter une équipe de France aux Championnats de référence, telles que les Jeux Olympiques, les Championnats du Monde, les Championnats d'Europe et les Jeux Européens.

Elle peut également engager une équipe de France à diverses compétitions internationales.

A travers ce document, la Direction Technique Nationale propose d'exposer les modalités de sélection des épreuves Olympiques.

Il convient en effet de :

- Définir les termes relatifs aux sélections
- Rappeler les objectifs de la saison sportive 2023 / 2024
- Définir le rôle du Comité de sélection
- Définir les modalités et les règles de sélection

LEXIQUE RELATIF AUX SÉLECTIONS

Équipe de France :

Appellation officielle et légale d'une délégation de personnes, sélectionnée par la Fédération, représentant ponctuellement la Nation dans leur discipline à l'occasion d'un événement sportif international ou championnat reconnu par la Fédération Internationale.

Championnat de référence :

Appellation caractérisant une compétition internationale lors de laquelle est décernée un Titre (Jeux Olympiques et Paralympiques, Championnat du Monde et d'Europe, Jeux Européens).

Compétition internationale :

Appellation caractérisant une compétition présentant un niveau élevé de concurrence, lors de laquelle aucun Titre n'est décerné (Coupe du Monde, Grands Prix, ...). Une telle compétition permet de poursuivre la préparation des athlètes dans l'optique des Championnats de référence.

Modalités et Règles de sélection :

Ensemble de règles et de principes permettant de choisir pertinemment des athlètes, en nombre limité et réglementaire, en vue d'atteindre l'objectif visé dans une épreuve donnée.

Épreuve d'évaluation nationale :

Situation de référence permettant d'évaluer les qualités des athlètes, à partir de la mesure et de l'observation effectuées par les entraîneurs référents.

Évaluation Permanente :

Selon leur statut, et sur proposition des directeurs de discipline, certains athlètes sont soumis à des évaluations permanentes lors des différents stages et compétitions auxquels ils sont convoqués.

Point de références internationales :

Point moyen réalisé lors des Championnats (ou compétitions) de référence équivalents au cours des 24 derniers mois.

Ce point de référence est évolutif au cours de la saison au fur-et-à-mesure des nouveaux championnats.

Comité de sélection :

Le Comité de sélection est chargé de sélectionner les athlètes qui représenteront la France dans les Championnats de référence.

OBJECTIFS DE LA SAISON 2023 / 2024

Pour cette saison, les objectifs sont les suivants :

OBJECTIFS 2024 - SÉNIORS ET DAMES				
26/07/2024	11/08/2024	Paris	FRA	Jeux Olympiques
24/02/2024	03/03/2024	Győr	HUN	Championnat d'Europe 10m
23/05/2024	09/06/2024	Osijek	CRO	Championnat d'Europe 50m
11/04/2024	19/04/2024	Rio de Janeiro	BRA	Tournoi de Qualification Olympique

OBJECTIFS 2024 - JUNIORS				
01/11/2024	10/11/2024	Lima	PER	Championat du Monde
24/02/2024	03/03/2024	Győr	HUN	Championnat d'Europe 10m
23/05/2024	09/06/2024	Osijek	CRO	Championnat d'Europe 50m

Ces échéances constituent les rendez-vous internationaux majeurs de la saison pour la Fédération Française de Tir. Il est donc nécessaire d'organiser une préparation rigoureuse et de poser des principes de sélections, individuels et collectifs, afin de présenter des sportifs capables de remporter des médailles.

Les critères de sélection sont donc définis pour répondre à l'objectif prioritaire :

GAGNER DES MÉDAILLES
DANS LES COMPÉTITIONS DE RÉFÉRENCE

RÔLE DU COMITÉ DE SÉLECTION

Le Comité de sélection est chargé de sélectionner les athlètes qui représenteront la France dans les Championnats de référence.

Il est composé au minimum de trois personnes :

- Le Président de la FFTir ou son représentant
- Le Directeur Technique National ou son représentant
- La Directrice du Haut Niveau et de la Performance ou son représentant

Le Comité de sélection composera les équipes de France en tenant compte des **résultats**, de l'**état d'esprit** et du **comportement** de chaque athlète.

Le calendrier international étant particulièrement chargé, les performances des athlètes retenus en compétitions internationales au même moment qu'une épreuve d'évaluation nationale, pourront être prises en compte pour une sélection en Championnat de référence.

En cas de conditions particulières, défavorables à l'établissement des performances demandées, le Comité de sélection se réserve le droit d'étudier au cas par cas la possibilité d'une sélection en Championnat de référence.

La sélection des athlètes ayant réalisé les Points de références internationales Européennes ou Mondiales en fonction du Championnat considéré fera l'objet d'une étude par le Comité de sélection.

La réalisation du point de références internationales n'ouvre pas un droit à la sélection, mais constitue un prérequis pour une étude en Comité de sélection.

La Direction Technique Nationale a également défini des épreuves à fort potentiel pour lesquelles le Comité de sélection se réserve le droit d'étudier les cas particuliers.

Les disciplines à fort potentiel sont les suivantes :

- Carabine 10m Dames
- Carabine 50m Hommes
- Carabine 10m Mixte Team

Il appartient aux Directeurs de discipline en relation avec les entraîneurs référents, de proposer au Comité de sélection une liste argumentée d'athlètes pour chaque Championnat de référence.

En fonction du calendrier international et dans un souci de préparation des Jeux Olympiques, le comité de Sélection pourra donner aux athlètes déjà quotés la priorité sur les championnats de référence.

Par ailleurs le Comité de Sélection pourra retenir des athlètes non quotés, susceptibles d'obtenir, par leur rang au classement de qualification aux Jeux Olympiques, un quota « ranking ».

Le Comité de sélection est souverain dans ses choix. Les débats se déroulent à huis clos et leur nature est confidentielle.

MODALITÉS ET RÈGLES DE SÉLECTION

Organisées régulièrement, ces étapes évaluatives sont placées en fonction du calendrier international de façon à offrir aux athlètes la possibilité de pouvoir planifier et organiser leur préparation spécifique aux Championnats de référence auxquels ils seraient sélectionnés.

Ces revues d'effectifs permettront à chaque étape d'évaluer le niveau de nos athlètes français.

ÉVALUATIONS N°1						
COMITÉ DE SÉLECTION	LIEUX	DATES	DISCIPLINES	CRITÈRES D'ACCÈS	CATÉGORIES	PROGRAMME
CDE 10m - Győr Coupe du monde - Le Caire Coupe du monde - Grenade Compétitions Internationales	CNTS	29 Novembre au 6 Décembre	10m 50m	Collectifs Haut Niveau Sur proposition EN	S1/D1/JG/JF	2 matchs 2 finales (<i>scratch</i>)

ÉVALUATIONS N°2						
COMITÉ DE SÉLECTION	LIEUX	DATES	ÉPREUVES	CRITÈRES D'ACCÈS	CATÉGORIES	PROGRAMME
TQO - Rio Coupe du monde Baku Compétitions Internationales	CNTS	15 janvier au 19 janvier	10m 50m	Collectifs Haut Niveau Sur proposition EN	S1/D1/JG/JF	2 matchs 2 finales (<i>scratch</i>)

ÉVALUATIONS N°3						
COMITÉ DE SÉLECTION	LIEUX	DATES	ÉPREUVES	CRITÈRES D'ACCÈS	CATÉGORIES	PROGRAMME
CDE 25/50m- Osijek Coupe du monde - Munich Compétitions Internationales	CNTS	10 mars au 14 mars	10m 50m	Collectifs Haut Niveau Sur proposition EN	S1/D1/JG/JF	2 matchs 2 finales (<i>scratch</i>)

ÉVALUATIONS N°4						
COMITÉ DE SÉLECTION	LIEUX	DATES	ÉPREUVES	CRITÈRES D'ACCÈS	CATÉGORIES	PROGRAMME
CDM Juniors - Lima	A déterminer	A déterminer	10m 50m	Collectifs Haut Niveau Sur proposition EN	JG/JF	2 matchs 2 finales

EVALUATIONS NATIONALES N°1

CNTS – DU 29 NOVEMBRE AU 6 DECEMBRE 2023

Organisée en décembre, cette étape évaluative a pour objectif d'identifier les athlètes français susceptibles de remporter des médailles lors des Championnats de références et compétitions internationales suivants :

- Championnat d'Europe 10m (Gyor - HUN) du 24 février au 3 mars 2024
- Coupe du monde (Le Caire - EGY) du 24 janvier au 3 février 2024
- Coupe du monde (Grenade – ESP) du 10 au 18 février 2024
- Compétitions internationales juniors et séniors

MODALITÉS DE SÉLECTION

Catégorie :

Toutes catégories

Critères d'accès :

- Les athlètes des collectifs Haut Niveau
- Sur proposition des Entraîneurs Nationaux

Programme :

Pour chaque épreuve, deux matchs et deux finales seront organisés en classement scratch selon les modalités suivantes :

- Match 1 + Finale 1
- Match 2 + Finale 2

Finales :

A l'issue de chaque match, les 8 premiers du classement scratch auront accès à la finale scratch.

Les finales se tirent selon le format ISSF mais sans élimination.

Classement :

A l'issue des évaluations nationales, des classements scratch seront établis pour les catégories Séniors et Dames, ainsi que des classements spécifiques pour les Juniors Garçons et Juniors Filles.

Les classements en Séniors et Dames seront réalisés en fonction de la double réalisation des minimas match + finale puis en fonction de l'addition du meilleur match et de la meilleure finale de chaque athlète à l'issue de l'évaluation nationale.

Les classements en Juniors Garçons et Juniors Filles seront réalisés en fonction de la meilleure performance en match à l'issue de l'évaluation nationale.

Les finales ne seront pas prises en compte.

Indemnité forfaitaire :

Une indemnité forfaitaire de 100€ sera attribuée aux trois premiers du classement pour chaque épreuve.

Un athlète ne pourra percevoir qu'une seule indemnité forfaitaire pour cette évaluation nationale.

Prime de finale :

Une prime de 50€ sera attribuée à chaque vainqueur de finale scratch.

La règle du shoot-off sera appliquée pour déterminer le vainqueur en cas d'égalité après 24 coups (à 10m) ou 45 coups (à 50m) de finale.

Ces primes sont cumulables.

RÈGLES DE SÉLECTION

Le comité de sélection est chargé de constituer les équipes de France qui participeront aux différentes compétitions, en s'appuyant sur les références internationales.

Pour composer les équipes de France, le comité de sélection peut retenir un ou plusieurs juniors ou cadets en cas de performance répondant aux critères des catégories seniors et dames (principe du classement scratch).

Un niveau de performance individuelle est exigé pour chaque épreuve. Cette condition est le prérequis à toute discussion en Comité de sélection (sauf cas particuliers des disciplines à fort potentiel).

Si plus de 3 tireurs réalisent les performances demandées, la sélection s'effectuera au regard de la meilleure performance :

- Meilleur match + meilleure finale en Sénior et Dames puis, en cas d'égalité le second match
- Meilleur match en Juniors Garçons et Juniors Filles puis, en cas d'égalité, la meilleure finale.

Des équipes mixtes ne seront présentées que dans les épreuves olympiques.

La composition de ces équipes mixtes sera effectuée selon les performances des tireurs sélectionnés dans les épreuves en individuel à l'issue des évaluations nationales.

L'inscription d'une équipe ne se fera que pour les Championnats de référence, dès lors que trois athlètes seront sélectionnés en individuel.

REGLES DE SELECTIONS SENIORS ET DAMES :

- Pour prétendre à une sélection en Championnat d'Europe 10m, un niveau de performance individuelle est exigé par épreuve. Les athlètes devront avoir réalisé au moins une fois en match et en finale les minimas requis. Si ces deux conditions ne sont pas remplies, la qualification ne sera pas retenue.

Minimas « Championnat d'Europe » à réaliser en match	
10m Dames	10m Séniors
628,5	628,5

Minimas « Championnat d'Europe » à réaliser en finale	
10m Dames	10m Séniors
250,3	249,3

- Pour prétendre à une sélection en coupe du monde, un niveau de performance individuelle est exigé par épreuve. Les athlètes devront avoir réalisé au moins une fois en match et en finale les minimas requis. Si ces deux conditions ne sont pas remplies, la qualification ne sera pas retenue.

Minimas « Coupe du monde » à réaliser en match			
10m Dames	10m Séniors	3x20 Dames	3x20 Séniors
629,1	628,4	583	585

Minimas « Coupe du Monde » à réaliser en finale			
10m Dames	10m Séniors	3x20 Dames	3x20 Séniors
250,3	249,3	459	459

REGLES DE SELECTIONS JUNIORS :

- Pour prétendre à une sélection en Championnat d'Europe 10m Juniors, un niveau de performance individuelle est exigé par épreuve. Les athlètes devront avoir réalisé au moins une fois en match les minimas requis. Si cette condition n'est pas remplie, la sélection ne sera pas retenue.

Minimas « Championnat d'Europe » à réaliser en match	
10m Juniors Filles	10m Juniors Garçons
624,8	622,9

La liste des sélectionnés sera officialisée et communiquée au plus tard un mois avant le début des compétitions concernées